



VILLE DE SAINT-RAYMOND
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR Règlements 758-21 et 760-21

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le lundi 13 décembre 2021, les règlements suivants :

- ↪ **Règlement 758-21** *Règlement modifiant le Règlement de zonage 583-15 aux fins d'agrandir les zones HA-11 et HB-7 à même une partie de la zone HA-10*

- ↪ **Règlement 760-21** *Règlement modifiant le Règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme 586-15 afin d'ajouter les rues des Éphémères et Germain à l'Annexe II*

Ces règlements sont entrés en vigueur le 21 janvier 2022 à la suite de la délivrance des certificats de conformité par la MRC de Portneuf.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville où ils sont déposés.

Donné le 24 janvier 2022.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA